

Votre signalétique

Informar, accueillir, mettre en avant vos services et votre offre de produits en vente libre, organiser la circulation du public au sein de votre établissement... une signalétique claire et agréable contribue indiscutablement à la réussite de votre projet.

Les nouvelles indications du code de déontologie vétérinaire permettent désormais d'y recourir en toute sérénité, à l'intérieur comme à l'extérieur de votre bâtiment.

Coveto peut vous aider à concevoir et faire réaliser pour vous les éléments dont vous avez besoin :



• enseignes : *panneaux, lettrage en relief, jeux de matières, éclairages...*

- totems et panneaux de signalisation extérieurs : *identifiez votre lieu d'exercice, guidez vos clients au sein de la structure, identifiez une entrée...*
- habillage de vitrine : *permanent ou événementiel, en complément de votre enseigne, pour habiller vos vitrages intérieurs...*
- plaques plexiglass
- signalétique intérieure : *autocollante, aimantée, affiches, toiles tendues, panneaux pvc (étagères, signalétique murale...)*...
- signalétique de véhicule (*autocollante ou aimantée, dans les limites autorisées par le code de déontologie*)



Soumettez-nous votre projet, nous vous conseillons pour l'infographies et vous mettons en contact avec des fabricants expérimentés, reconnus pour la qualité de leurs réalisations.

Vos demandes de signalétiques peuvent être financées par le Crédit service.

Pour plus de renseignements, contactez votre délégué Coveto.